

Département des Ressources Humaines
Service de Développement RH

SDevRH /JYB/RM/EZH N° 2024 – 87

DECISION

Le Président-directeur général de l'Institut national de la santé et de la recherche médicale,

Vu le décret n° 83.1260 du 30 décembre 1983 modifié fixant les dispositions statutaires communes aux corps des fonctionnaires des Etablissements Publics Scientifiques et Technologiques ;

Vu le décret n° 84.1206 du 28 décembre 1984 modifié relatif aux statuts particuliers des corps des fonctionnaires de l'Institut national de la santé et de la recherche médicale ;

Vu l'arrêté du 26 avril 2002 fixant les modalités d'organisation des concours de recrutement d'ingénieurs et de personnels techniques de la recherche à l'Institut national de la santé et de la recherche médicale ;

Vu l'arrêté du 27 février 2024 autorisant au titre de l'année 2024 l'ouverture de concours internes de recrutement dans les corps d'ingénieurs et de personnels techniques à l'Inserm ;

DECIDE

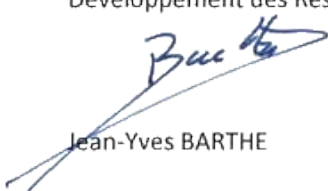
Article unique : Sont admis à concourir au concours interne d'accès au corps des TR n°7 BAP A-B-C-D-E-F-G-J non affecté les candidats dont les noms suivent :

BROSSARD	Lisa	HINLET	Sébastien
BROYON	Morgane	LAABID	Driss
CHAKER	Mehdi	LONGO	Benoit
DE BON	Elisabeth	NGUENGUIMA MAMPILA	Gertrude France
DOUTEAU	Catherine	OLIVO	Stéphanie
ESPARCEIL	Laetitia	ROUSSELET	Alix
GESTKOFF-BODIN	Anastasia	ROUSSELLE	Morgane
GIRAUD	Stéphane	THIBAUT	Geoffrey
GIRIBALDI	Marika		

Fait à Paris, le 29 avril 2024

Pour le Président-Directeur Général,

Le Responsable du Service de
Développement des Ressources Humaines


Jean-Yves BARTHE